



PROGRAMME DE FORMATION
PLATES-FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNEL (PEMP)
FORMATION ET TESTS CACES® R486
CATEGORIE A, B ou C

CONTEXTE :

Permettre aux chefs d'entreprises de satisfaire aux dispositions réglementaires définies dans le décret N° 98-1084, arrêté du 2 décembre 1998. Rappel du contexte réglementaire :

Tout travailleur amené à utiliser une PLATE-FORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNEL (PEMP) doit avoir reçu une formation adéquate (art. R.4323-55 du Code du travail) et être titulaire d'une autorisation de conduite délivrée par son employeur (art. R.4323-56) selon les modalités définies à l'article 3 de l'arrêté du 2 décembre 1998. Le respect de ces prescriptions impose donc :

- 1°) - que le conducteur ait reçu une formation spécifique et adaptée à la conduite en sécurité de la PEMP concernée, formation qui doit être complétée et réactualisée aussi souvent que nécessaire,
- 2°) - que son aptitude médicale à la conduite de cet équipement ait été vérifiée,
- 3°) - qu'il dispose des connaissances et du savoir-faire pour la conduite en sécurité de la nacelle concernée, attestés par la réussite aux épreuves théoriques et pratiques appropriées,
- 4°) - que son employeur se soit assuré qu'il a connaissance des lieux et des instructions à respecter sur le ou les sites d'utilisation,
- 5°) - que son employeur lui ait délivré une autorisation de conduite pour la nacelle concernée.

Le recours au CACES® R486 de la catégorie appropriée constitue un bon moyen pour l'employeur de se conformer aux obligations en matière de contrôle des connaissances et du savoir-faire, pour la conduite en sécurité de la plate-forme élévatrice mobile de personnel concernée, mentionnées au point 3 ci-dessus.

PERSONNES CONCERNÉES :

Toute personne appelée à manipuler une PLATE-FORME ELEVATRICE MOBILE DE PERSONNEL.

OBJECTIFS DE LA FORMATION :

L'apprenant doit au terme de cette formation, disposer des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique nécessaires à sa conduite en sécurité. L'objectif de la formation est notamment de lui apporter les compétences nécessaires à la conduite de la nacelle concernée en situation de travail, de lui transmettre les connaissances théoriques et le savoir-faire pratique nécessaires à la conduite en sécurité de ce matériel, de lui communiquer les informations relatives aux risques liés à son utilisation, de lui permettre de maîtriser les moyens et méthodes permettant de prévenir ces risques.

Il devra maîtriser la conduite en sécurité des PEMP d'une ou plusieurs catégories conformément à la recommandation R486 de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie (CNAM) et obtenir le CACES® R486 de la catégorie visée.

PRÉ-REQUIS :

Comprendre le français

POSITIONNEMENT : Sur dossier

DUREE : A préciser en fonction des catégories et de l'expérience

METHODES PEDAGOGIQUES :

Méthodes actives adaptées à la formation des adultes Organisation par ateliers pédagogiques

Plateau technique avec aire d'évolution et matériel identique à celui utilisé en entreprise, et répondant aux exigences de la recommandation R486

DISPOSITIFS DE SUIVI : Feuilles de présence émargées par les stagiaires. Et attestation de suivi de formation.

VALIDATION DES ACQUIS : Selon les modalités d'examen définies dans la R.486 de la CNAM et organisées sous la forme d'un test théorique et pratique. Cet examen est réalisé uniquement par un testeur qualifié. Les agences exclusivement référencées sur L'[INRS](#) peuvent délivrer les catégories sur lesquelles elles sont certifiées.

FORMATEURS : Une équipe de formateurs et des testeurs qualifiés sur la cartographie du C.F.C.R.

LIEU ET NATURE DE L'ACTION : au sein du CFR à Louhans ou Lons-le-Saunier.

DÉLAIS D'ACCES :

Variable selon modalités de financement et disponibilités des sessions contacter le 03-85-75-01-32.

MODALITÉS D'ACCES :

Consultez la page contact et accès sur le site

www.cfc-benoit.com

ACCESSIBILITÉ :

Centre de formation conforme aux arrêtés en vigueur et relatifs à l'accessibilité aux personnes en situation de handicap des établissements recevant du public. Nous contacter concernant l'accès à la formation visée.

TARIFS ET FINANCEMENTS : Sur devis.

Contactez le 03-85-75-01-32.



CONTENU DE FORMATION

FORMATION THEORIQUE :

Lors de la formation théorique, les apprenants aborderont dans le détail, l'ensemble des thèmes suivants prévus par la recommandation R486 :

- A – Connaissances générales
- B - Technologie des PEMP
- C - Les principaux types de PEMP
- D - Notions élémentaires de physique
- E - Stabilité des PEMP
- F - Risques liés à l'utilisation des PEMP
- G - Exploitation des PEMP
- H - Vérifications d'usage des PEMP

FORMATION Port du harnais de sécurité :

Avant la formation pratique à l'utilisation d'une PEMP, les apprenants aborderont dans le détail, l'ensemble des thèmes suivants prévus par la recommandation R486 :

- A – Formation théorique port du harnais de sécurité en PEMP
- B – Evaluation théorique
- C – Formation pratique port du harnais de sécurité en PEMP
- D – Evaluation pratique

FORMATION PRATIQUE :

Lors de la formation pratique, les apprenants aborderont dans le détail, l'ensemble des thèmes suivants prévus par la recommandation R486 :

- A - Prise de poste et vérifications
- B - Conduite et manœuvres : Conduite et manœuvre en sécurité Exercice de maniabilité, Travail en hauteur Procédure de secours
- C - Fin de poste – Opérations d'entretien quotidien – Maintenance

EVALUATIONS :

Un test d'évaluation, comportant des épreuves théoriques et pratiques, est réalisé à partir du référentiel de connaissances et de savoir-faire défini dans la recommandation.

Pour obtenir le CACES®, le candidat doit à la fois remplir les conditions de réussite aux épreuves théoriques et pratiques définies de la recommandation.